

## PRÉPARATION A L'EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE

Options classique, jazz et contemporaine

Lien vers le site du ministère pour télécharger le dossier de candidature, l'avis d'examen, le calendrier et la note explicative :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Danse/Enseignement-formation-et-metiers/Diplome-d-Etat-de-professeur-de-danse-Examen-d-Aptitude-Technique-EAT#documents>

Le Diplôme d'Etat de professeur de danse a été créé et rendu obligatoire par la loi du 10 juillet 1989 (Code de l'éducation, articles L362-1 à L362-5). Cette obligation concerne l'enseignement des danses classique, contemporaine et jazz.

Toute personne souhaitant s'inscrire à la formation au diplôme d'état doit déjà avoir obtenu l'examen d'aptitude technique (EAT). Il permet de s'assurer des compétences techniques et artistiques du candidat, nécessaires pour aborder la préparation au DE.

**Equivalences** : La validation des acquis antérieurs et des acquis professionnels peut être prononcée sous forme d'une dispense de l'épreuve d'aptitude technique (EAT) ou d'équivalence d'unités d'enseignement, dans les conditions fixées à l'article 11 de l'arrêté "Journal officiel de la République française - N° 179 du 3 août 2019" "[télécharger](#)"

### Epreuves :

Chaque candidat à l'EAT doit présenter devant le jury :

- une variation imposée d'une durée d'1min30 à 3min (coefficient 3),
- une composition personnelle d'une durée d'1min30 à 3min (coefficient 2),
- une improvisation de 30sec à 1 min (coefficient 1).

Dans un second temps, le candidat se présentera devant le jury pour un entretien sur l'ensemble des épreuves. Il devra justifier sa prestation et ses propositions.

Durée totale des épreuves : 15 min.

**Les vidéos et la brochure d'accompagnement** sont en ligne sur le site du ministère :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse/Enseignement-formation-et-metiers/Formation-des-enseignants>

**Inscription** : Remplir le dossier d'inscription à télécharger sur le site du ministère de la Culture et de la Communication, ou retirer le dossier auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du lieu d'habitation du candidat et retourner celui-ci au centre d'examen dont relève le candidat en fonction de son lieu de domicile.

A la réception du dossier, le centre d'examen :

- Adressera au candidat une attestation d'inscription, un DVD et un CD de la variation imposée
- Encaissera les droits d'inscription (50€).

**Textes réglementaires relatifs au DE danse** "[télécharger](#)"

**Annexes de l'arrêté** "[télécharger](#)"

**Guide de l'étudiant** "[télécharger](#)"

### Objectifs :

- Permettre l'accès au DE danse
- Maîtrise des capacités techniques et artistiques requises en danse classique, jazz ou contemporaine pour l'obtention de l'EAT (Examen d'Aptitude Technique).

### Publics concernés :

- Danseurs ayant un très bon niveau technique et artistique

### Conditions d'admission :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Très bon niveau technique et artistique
- Lettre de motivation
- Certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois

**Tarif :** Formation 2700€ - **Frais de dossier :** 150€ ou 60€ si continuité dans la formation - Adhésion 15€

### Auditions formation 2022-2023 ([s'inscrire](#)) :

- Cette audition permet au candidat de rencontrer l'équipe pédagogique et de lui présenter son projet.
- A l'issue de l'entretien le candidat sera conseillé sur son orientation.
- Un cursus individualisé sera alors proposé au futur stagiaire.

### Contenu de l'audition:

Cours technique - Variation libre à présenter de 1'30 à 2'30 - Entretien

- Samedi 16 avril 2022
- Samedi 9 juillet 2022
- Dimanche 4 septembre 2022

**Durée :** 540h réparties sur 33 semaines de septembre à juin (hors vacances scolaires zone B)

### Programme :

- Cours techniques illimité (minimum obligatoire: 10 cours/semaine: 1 cours par jour dans la technique choisie + 5 cours à choisir dans le planning avec le professeur responsable de la formation)
- 3 cours spécifiques EAT
- Atelier : Ensemble rythmique avec Nicolas PANNETIER

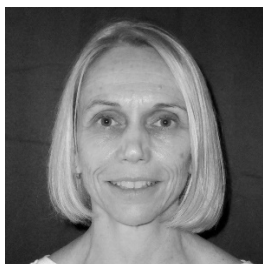
**Mise à disposition des salles pour la préparation de la variation libre** (selon disponibilités des salles)

**Lieu :** La formation se déroule en présentiel au: Centre Danse Mouvance  
6 avenue de la petite marine - 84800 L'Isle sur la Sorgue ([voir plan](#))

### Validation :

- La formation est sanctionnée par l'EAT (Examen d'Aptitude Technique) organisé par le Ministère de la Culture par l'intermédiaire des DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles).
- Sont déclarés reçus les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 .
- L'obtention de l'EAT permet de postuler à l'entrée en formation au Diplôme d'Etat de professeur de danse.

### Formateurs :



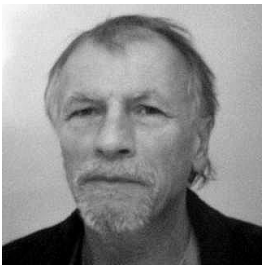
**Géraldine CAREL**

Directrice Centre Danse Mouvance  
Responsable pédagogique Option Jazz  
Pédagogie Jazz et Classique - Tutorat  
Formatrice EAT Classique  
DE et CA jazz, DE classique



**Céline BARDOU**

Responsable pédagogique Option Contemporain  
Formatrice Éveil-Initiation – Tutorat  
Formatrice DE et EAT Contemporain  
DE Jazz, DE et CA contemporain



**Jean-Marie LIMON**  
Responsable pédagogique Option classique  
CA classique



**Odile CAZES LAURENT**  
Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement  
Danse - DE psychomotricienne  
CA contemporain – Diplômée AFCMD



**Sandrine DALLE-POUJOL**  
Histoire de la Danse  
DE classique – Conférencière en histoire de la danse



**Laura CAMPANINI**  
Progression technique Jazz - Tutorat  
Formatrice EAT Jazz  
DE Jazz – Formation Pilates MAT neuro-contrôle



**Konstantinos ALEVIZOS**  
Formation musicale  
Rapport musique/danse



**Sylvaine MANSON DUTARD**  
Anatomie physiologie



**Nicolas PANNETIER**  
Accompagnateur Batterie/percussions



**Jean-Luc PACAUD**  
Rapport musique/danse  
DE professeur de musique



**Sylvain BOUILLET**  
Chorégraphe invité



**Mathieu Desseigne-Ravel**  
Chorégraphe invité

## Financement :

Des prises en charge des coûts de formation sont possibles en fonction de différents critères et de la situation professionnelle du candidat. Ex: [AFDAS](#), Pole Emploi, [CPF](#), [Fongecif](#)...

## Tarifs :

**Adhésion annuelle** : 15€ (valable du 1er septembre 2022 au 31 Août 2023)

**Frais de dossier** : 150€ ou 60€ si continuité dans la formation

## EAT

540h minimum sur 9 mois: **2700,00 €**

Cours techniques illimités

## EAT + DANSEUR INTERPRÈTE

640 heures sur 9 mois: **3200 €**

Cours techniques illimités

**Contact** : Directrice : Géraldine CAREL Tel : 06 15 11 29 56

Mail : [contact@dansemouvance.com](mailto:contact@dansemouvance.com)

## Accessibilité aux personnes handicapées :

- Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, suivant certaines conditions ; en fonction du profil et du parcours de danse du candidat et/ou des diplômes obtenus.

- Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez contacter le référent handicap de notre structure par mail à l'attention de M ESTEVE Thierry : [contact@dansemouvance.com](mailto:contact@dansemouvance.com) .

- Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de répondre à vos attentes, nous avons dans notre liste de partenaires l'[Agefiph](#) vers lequel nous pourrions vous orienter.

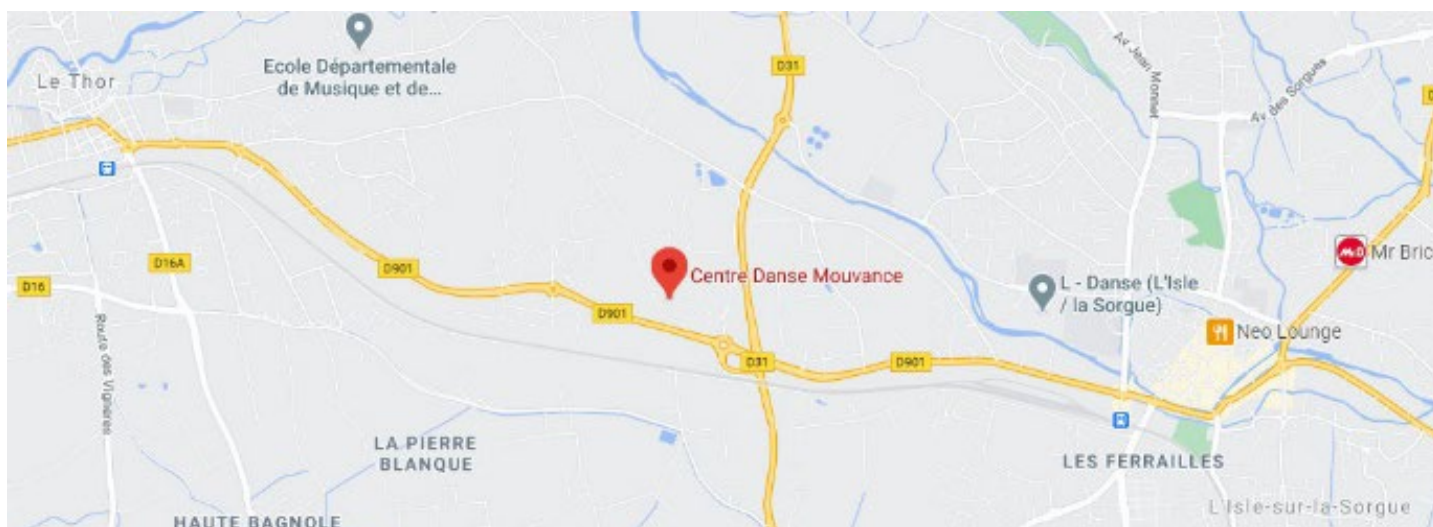
### Taux de réussite : EAT

2021: 61% (5 candidats)

2020 : 100% (9 candidats)

2019 : 50% (4 candidats)

**Lieu** : La formation se déroule en présentiel au : [Centre Danse Mouvance](#)  
6 avenue de la petite marine  
84800 L'Isle sur la Sorgue



L'association Danse Mouvance relève du statut loi 1901 - SIRET 424 196 053 00021 – Code APE 8552Z – UAI 0841181C

6, Avenue de la petite marine – 84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE

« Déclaration d'activité enregistré sous le numéro : 93.84.03858.84 du préfet de région PACA »

☎ 04 90 20 15 36 - 📞 06 15 11 29 56 - [contact@dansemouvance.com](mailto:contact@dansemouvance.com) - [www.dansemouvance.com](http://www.dansemouvance.com)

Version 2 du 12/04/2021 Page 4 sur 4